

Conseil communal de Château-d'Œx**Procès-verbal de la séance du samedi 07 décembre 2019
9h00 - 11h55, Salle du Conseil communal**

Présidence : M. Raymond Vuadens

M. le Président ouvre la séance et adresse la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité ainsi qu'aux invités.

MM. Frédéric Daenzer et Christophe Moinat - respectivement Président de la Fondation Espace Ballon et Chef de projet, délégués du Groupe de Travail chargé de coordonner les étapes du projet Expérience Ballon - sont invités à présenter l'avancement du projet (point 5 de l'ordre du jour).

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

Annexes à la convocation : calendrier des séances 2020
voir www.chateaudoex-admin.ch > page de la séance

Abréviations : PERET - Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme
FET - Fonds d'équipement touristique

1. Appel

Présent-e-s : 45 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mme Bernadette Rochat-Henchoz et MM. Jean-Philippe Blum, Nicolas Burri, David Clément, Xavier Ecoffey, Patrick Girardet, Régis Henchoz, Benjamin Morier, Patrice Morier, Edwin Oehrl, Jacques-François Pradervand, Christian Raymond, Philippe Rosat, Colin Rossier, Claude Schnegg

Absent-e-s : /

Huissier : M. François Andrey

Scrutateurs : MM. Vincent Schittli, Denis Zulauff-Wälti

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

M. le Président implore la bénédiction divine sur les délibérations de cette séance.

M. le Président soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Correspondances du Bureau**
3. **Communications du Bureau**
4. **Communications de la Municipalité**
5. **Présentation du projet Expérience Ballon**
6. **Approbation** du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2019
7. **Préavis No 19** Budget communal 2020
8. **Préavis No 20** Demande de crédit pour le remplacement du char communal
9. **Propositions individuelles**

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé.

2. Correspondances du Bureau

Lettre de M. le Préfet Roland Berdoz, remerciant pour l'invitation au repas annuel et s'excusant de ne pas pouvoir être présent.

Il est donné lecture de la lettre de la Municipalité de Château-d'Oex - datée du 15 novembre 2019 - confirmant son intention de maintenir à 7 le nombre de membres à l'exécutif pour la prochaine législature. Cette correspondance fait l'objet d'un extrait de Procès-verbal à l'attention du Service cantonal des communes et du logement et à l'attention de la Préfecture Riviera Pays-d'Enhaut.

3. Communications du Bureau

Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.

Suite à la consultation des groupes politiques, le Bureau confirme le statu quo, soit le nombre de 60 sièges au Conseil communal pour la prochaine législature. Cette communication fait l'objet d'un extrait de Procès-verbal à l'attention du Service cantonal des communes et du logement et à l'attention de la Préfecture Riviera Pays-d'Enhaut.

Suite à l'intervention de Mme Céline Baux lors du précédent Conseil, nous pouvons rappeler aux Conseiller-e-s que l'application « Commune de Château-d'Oex » est disponible tant pour iPhone que pour Android et permet de consulter une bonne quantité de documents communaux, y compris ceux du législatif. Comme sur internet, les rapports ne sont visibles pour le grand public qu'une fois le Conseil terminé

En vue des élections communales 2021, le bureau prévoit de communiquer via le Journal du Pays-d'Enhaut avec le but d'encourager des nouvelles candidatures, quel que soit le parti. Chaque groupe est sollicité pour trouver 1-2 membres actuel-le-s ou ancien-ne-s, dont une représentation féminine, disposé-e-s à échanger avec un-e journaliste en vue de la rédaction d'un article à paraître en septembre 2020.

Rappel au sujet de la formation du pool électoral : il est formé de membres du Conseil communal et de membres ou sympathisant-e-s des partis afin d'assurer une représentativité. Les membres du Bureau électoral (Président du Conseil communal, 1^{er} et 2^e Vice-Présidents) veillent à ce que le pool électoral soit composé de gens formés au dépouillement et de néophytes.

Les Conseiller-e-s ont reçu une invitation à participer à une rencontre sur le thème de la migration. L'invitation est adressée par le Bureau cantonal de l'intégration aux personnes actives sur les plans associatif, économique et politique des districts d'Aigle, Riviera-Pays-d'Enhaut et Oron et se tiendra à Montreux le mercredi 11 mars 2020. M. Eric Fatio a été mandaté par la Municipalité pour participer à cette rencontre.

4. Communications de la Municipalité

*Communications publiées sur www.chateaudoex-admin.ch > Officiel > Conseil communal > page de la séance
Seules les éventuelles modifications sont précisées ici.*

Mme Nicole Schnegg

Instabilité du terrain au lieu-dit « La Guerdaz » à L'Etivaz

M. Eric Grandjean, Syndic

Une nouvelle directrice pour Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme

5. Présentation du projet **Expérience Ballon**

Document PDF transmis aux Conseiller-e-s suite à la séance

Mme Mary-Josée Rossier, Municipale, introduit la présentation développée par MM. Christophe Moinat et Frédéric Daenzer sur l'avancement de ce projet qui se veut fédérateur. Elle rappelle que le Conseil communal avait validé en 2017 et 2018¹ les préavis relatifs au projet Expérience Ballon.

Cette offre vise à participer à l'essor régional en créant une communauté réelle et virtuelle active et à maximiser les synergies toute l'année autour des produits et des compétences liés au ballon à Château-d'Oex.

Phase 3 = 2020, participation de PERET + FET + investissements privés + Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI, soutien cantonal aux entreprises industrielles et technologiques²), entités publiques communales et cantonales

MM. Frédéric Daenzer et Christophe Moinat se tiennent à disposition des Conseiller-e-s qui souhaiteraient davantage de précisions au sujet de ce projet.

Discussion

M. Charles-André Pfister adresse ses félicitations et ses remerciements à MM. Moinat et Daenzer. Il relève que l'engagement de la région constitue un élément-clé de ce projet. Au vu de la dimension mondiale à développer, n'y a-t-il pas une dissonance à associer le ballon uniquement à Château-d'Oex plutôt qu'au Pays-d'Enhaut ?

Réponse : Il serait en effet envisageable de capitaliser sur le Pays-d'Enhaut. Le groupe de travail Expérience Ballon aurait besoin d'un groupe de réflexion plus large à ce sujet afin de définir l'appellation en amont. Il est d'autre part impératif d'être présent sur la dimension mondiale. Une cohérence régionale et mondiale peut être assurée.

M. Pierre-Alain Gorgé demande si le concept expérience 4D peut être exporté pour promouvoir l'offre Expérience Ballon, p.ex. dans un parc d'attraction en Europe ou ailleurs.

Réponse : ce qui peut être exporté - transporté ce sont les casques à réalité augmentée connectés à un ordinateur. Ceci peut être fait p.ex. pour l'initiation de pilotes au vol en montagne (économie de gaz notamment) et pour la promotion régionale. Il serait concrètement possible de disposer de 2 casques sur les stands PERET lors de diverses manifestations nationales ou internationales. Ces casques permettent de visionner le film promotionnel Pays-d'Enhaut 4 saisons et d'expérimenter la simulation d'un vol virtuel, en immersion partagée (env. 10 personnes).

M. Alain Rossier trouve ce projet fantastique et enthousiasmant. Il considère la digitalisation comme un tournant obligatoire, que l'on y soit favorable ou non. Concernant la collaboration prometteuse avec le MOB, les discussions sont-elles déjà en cours ?

Réponse : l'entreprise Golden Pass a été contactée dans le cadre de l'étude de faisabilité, au début du projet. Elle va être contactée à nouveau. L'objectif est que les voyageuses et

¹ Préavis 01-2017 - Participation financière au crédit d'étude de faisabilité du projet Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace Ballon http://www.chateaudoex-admin.ch/dl.php/fr/58e251b92a45e/01-17_-_Participation_credit_detude_Espace_Ballon_2017.01.24_emo.pdf

Préavis 21-2018 - Demande de participation financière au crédit d'étude de la phase II du projet Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace Ballon http://www.chateaudoex-admin.ch/dl.php/fr/5bbb0a4cc42bc/Preavis_21-18_-_Experience_Ballon_Phase_II_Preavis.pdf

² <https://www.vd.ch/themes/economie/soutien-aux-entreprises/aides-financieres/>

voyageurs fassent une escale à Château-d'Oex. La synergie MOB - Festival international du ballon est déjà bien établie. L'Expérience Ballon représente une prestation permanente et garantie indépendamment de la météo, ce qui représente un avantage certain.

Afin de pérenniser le projet, le groupe de travail a fixé un calendrier de rencontres et de contacts avec différents organismes de la région et au-delà.

M. Maxime Lenoir fait part de ses félicitations pour ce projet. Il relève que sa dimension 4 saisons, indépendante de la météo, est essentielle, tout comme sa dimension innovante. Il rapporte que la ligne Golden Pass Express sera opérationnelle en 2021 et que ce train s'arrêtera à Château-d'Oex.

Il estime que le projet Expérience Ballon représente une carte à jouer au niveau du tourisme mondial afin de mieux répartir les flux : le tourisme de masse est problématique dans la région Interlaken - Lucerne (voir article 24h, *Gavés, certains sites (touristiques) envisagent des contingents*).

M. le Président remercie MM. Daenzer et Moinat pour leur présentation intéressante et détaillée. Il leur souhaite bon vent pour la suite de la réalisation de ce magnifique projet.

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2019 est accepté tel quel et à l'unanimité.

7. Préavis No 19 Budget communal 2020

Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

M. Maxime Lenoir - Président, M. Michel Jequier - Rapporteur

Mmes et MM. Anastasia Andrey, Nicolas Burri, Sylviane Clot, Yves-Julien Delessert, Xavier Ecoffey, Jean-Louis Rossier

Séances pour l'étude du Préavis 19-2019 : 23 et 30 octobre 2019, 6 et 20 novembre 2019

12 novembre 2019 : séance plénière avec la Municipalité au complet, M. Jean-Michel Chapalay - Boursier communal, M. Roland Oguey - Chef du Service des travaux

M. le Président propose de structurer la discussion de la manière suivante :

- A. Rapport CoGeFi : introduction et commentaires généraux
- B. Passage en revue de l'ensemble du document Budget 2019
 - 1° commentaires de la CoGeFi
 - 2° interventions de l'Assemblée
 Les discussions de détails sur d'éventuelles propositions d'amendement sont traitées au fur et à mesure, dans l'ordre des chapitres concernés.
- C. Rapport CoGeFi : conclusions
- D. Discussion générale
- E. Vote d'éventuels amendements
- F. Vote du Budget 2019 dans son ensemble, amendé ou non

Il n'y a pas d'objection, il sera donc procédé ainsi.

M. le Président résume les chiffres totaux du Budget communal 2020 :

Total des charges	CHF	24'807'936.40
Total des revenus	CHF	24'829'933.10
Excédent de revenus	CHF	21'996.70

Marge d'autofinancement	CHF	1'625'814
Capacité d'endettement	CHF	54,7 millions
Plafond d'endettement	CHF	50 millions

A. Rapport CoGeFi : INTRODUCTION et COMMENTAIRES GÉNÉRAUX Discussion

Les commentaires de la CoGeFi au Préavis 19-2019 se trouvent dans le rapport transmis aux Conseiller-e-s avant la séance du Conseil ainsi que sur le site internet de l'administration communale.

Lecture : **M. Michel Jequier**

B. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX PAR CHAPITRE Discussion

Tableau 1 : Soldes budgétaires, p.6

M. Didier Morier trouverait intéressant que les chiffres des budgets soient également présentés dans ce tableau pour les années précédentes afin de suivre les éventuels écarts par rapport aux résultats comptables.

Tableau 2 : Evolution des différentes classes d'impôts, p.8

Mme Francine Morier rend attentive pour les prochaines années au fait que l'impôt sur le droit de mutation et la part d'impôt sur les gains immobiliers paraissent élevés au vu de la conjoncture actuelle (ventes en diminution). Le Budget communal 2019 prévoyait CHF 525'000 ; pour 2020 CHF 300'000 à 350'000 sont prévus.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	<i>Objet de la décision</i>	Discussion
---------------------------------	-----------------------------	-------------------

16 Tourisme - 352.300 Participations à des charges régionales de culture, loisirs et sports

M. Didier Morier demande si ce montant de CHF 750'000 (Taxe de séjour et de résidence) est versé à PERET.

M. François Jaquillard, Municipal, répond par l'affirmative. Une partie de ce montant est dédiée au FET, l'autre partie sert à PERET Tourisme pour l'accueil et l'animation. La promotion touristique est financée uniquement par les Communes.

4300 Réseau routier et Voirie - 318.500 Honoraires conseils externes, expertises et spécialistes

Mme Yvonne Wespi, après plusieurs relectures de la réponse fournie à la CoGeFi (p.7), exprime sa perplexité quant à envisager une voie de mobilité douce sur la route cantonale, p.ex. entre Les Moulins et Château-d'Oex : un élargissement conséquent devrait être aménagé. Elle demande à la Municipalité de veiller à se coordonner avec les éventuels plans de mobilité douce existant ou en cours de réflexion (Parc naturel régional Gruyère - Pays-d'Enhaut, Commune).

Mme Nicole Schnegg, Municipale, informe qu'une étude cantonale va être lancée dans le cadre de la réfection de la route cantonale afin de voir dans quelle mesure améliorer la mobilité piétonne et cycliste ; il s'agit ici de l'axe pont de la Chaudanne - entrée de Château-d'Oex. Cas échéant, la mobilité douce et les trottoirs relèvent des finances communales, c'est pourquoi la Municipalité doit suivre cette étude. Des subventions existent toutefois pour la promotion de la mobilité douce.

46 Réseaux d'égouts et d'épuration - 434.100 Taxes uniques de raccordement

Mme Francine Morier demande si les revenus prévus à ce poste ne sont pas surévalués.

Mme Nicole Schnegg, Municipale, répond que des projets de construction importants sont projetés en 2020 et que ce montant ne paraît pas exagéré.

312 Achat d'eau, d'énergie, de combustible - 312.300 Achats et consommation d'électricité

Mme Yvonne Wespi, au vu des mesures d'économie et d'écologie prises depuis plusieurs d'années, demande des explications quant à l'augmentation du montant budgété. S'agit-il de l'effet rebond : moyens plus efficaces induisant davantage de consommation ?

M. François Jaquillard, Municipal, répond que pour disposer d'une bonne base de comparaison, il faudrait se référer à la consommation réelle (compteurs) pour vérifier d'éventuelles économies en termes de volumes de watt consommés. C'est ici la fluctuation des coûts liés aux transports et à l'électricité qui fait varier les prix.

M. John Bertholet demande si l'éclairage des escaliers menant au temple réformé peut être diminué ou supprimé durant la nuit. Il constate depuis chez lui que 8 ampoules sont allumées durant toute la nuit. Il estime que toute économie, même minime, doit être réalisée.

Mme Nicole Schnegg, Municipale, souligne que l'éclairage public est réparti en secteurs et qu'il n'est pas possible de régler un endroit en particulier. Plus globalement, elle questionne la volonté politique souhaitée. Actuellement, l'éclairage public est diminué entre minuit et 5h du matin. Serait-il possible de stopper cet éclairage entre minuit et 5h ? Quelle est la volonté communale à ce sujet ? La Municipalité peut préparer des propositions si souhaité.

PLAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS**Discussion**

Route AF L'Etivaz - Chemin de l'Eau froide (p.56)

M. Nicolas Henchoz demande quand la réfection de cette route sera effectuée.

Mme Nicole Schnegg, Municipale, informe que plusieurs routes à L'Etivaz seront refaites lorsque les travaux prévus dans ce secteur par Romande Energie SA seront effectués.

BUDGETS DES ENTENTES INTERCOMMUNALES**Discussion**

ASIPE Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut

Mme Céline Baux revient sur la décision de la Direction des Ecoles concernant le camp de ski pour les 10^e années et la suppression du ski pour les 9^e et 11^e années. Au vu de l'augmentation des contributions fédérales dès cet hiver pour les camps de ski, cette décision est-elle maintenue ?

Par ailleurs, quelle est la situation actuelle qui prévaut pour les échanges en 12^e année entre le Saanenland et le Pays-d'Enhaut ? Une solution pérenne a-t-elle été trouvée ? Avec quelle participation financière des familles ? Mme Céline Baux qualifie ces échanges d'enrichissants, à la fois pour les jeunes et pour les directions scolaires.

M. Eric Fatio, Municipal, confirme que la décision est maintenue pour 2020 mais la réflexion se poursuit pour les prochaines années. Outre le camp de ski, prévu pour les 10^e années, deux autres camps sportif et culturel sont organisés : voile pour les 9^e et voyage d'étude pour les 11^e années. Les représentant-e-s des élèves au Conseil d'établissement soutiennent le camp de ski en 10^e. Le camp de ski a été valorisé justement sur la base du soutien fédéral et de sa valeur pédagogique car la mission de l'école est avant tout pédagogique ; les autorités scolaires ont constaté que les journées de ski n'avaient pas un grand impact pédagogique. Quant à la promotion du ski, elle relève des ski-clubs. Ils vont d'ailleurs à nouveau organiser le concours des écoles sur le domaine skiable de la Lécherette. Par contre, l'enseignement du ski de fond pourrait être davantage valorisé dans le cadre scolaire.

Pour ce qui est de l'accord intercantonal régissant les échanges scolaires entre le Saanenland et le Pays-d'Enhaut, une nouvelle mouture est en attente de validation par les deux Conseils d'Etat *in corpore*. Cette année d'échange est considérée comme une « 11^e bis », ce qui permet de la maintenir dans le cadre de l'école obligatoire, ce qui assure la

gratuité de l'écolage pour les familles. Une possibilité d'échange pour tout le secondaire est par ailleurs en cours d'étude (gymnase à Gstaad). Les promoteurs régionaux de cette convention communiqueront à ce sujet une fois qu'elle sera validée.

Mme Céline Baux encourage, en fonction du budget 2021, à favoriser le ski durant les 3 dernières années de la scolarité. Elle souhaite que son message soit transmis à l'ASIPE.

M. François Jaquillard, Municipal, Président de l'ASIPE, souligne l'abandon de la pratique du ski par de nombreux élèves entre les 9^e et 11^e années qui se traduit par un important taux d'absentéisme. C'est un fait : actuellement, beaucoup de familles ne skient plus.

M. Yves-Julien Delessert regrette que pour quelques enfants qui ne vont pas skier, l'ensemble des élèves soient pénalisés. Il trouve dommage de prendre une décision sur cette base.

M. Alain Rossier demande aux représentant-e-s de Château-d'Oex à l'ASIPE de promouvoir davantage la pratique du patin à glace auprès de ce Conseil intercommunal et de la Direction des Ecoles.

Mme Mary-Josée Rossier, membre du Conseil intercommunal ASIPE, souhaite également évoquer l'importance des journées découvertes permettant aux élèves de pratiquer la raquette, le ski de fond ou le snowboard dans notre région. Concernant la pratique du patin, elle souligne que les enseignant-e-s de sport ont la volonté d'aller patiner avec leur classe.

Mme Sonia Rosat, membre du Conseil de direction de l'Etablissement scolaire du Pays-d'Enhaut, informe que la réflexion au sujet des camps de ski se poursuit. Il faut savoir que la pratique du ski de fond et des raquettes nécessite un effort conséquent pour acquérir le matériel (recherche du matériel de ski de fond à Kandersteg, location des raquettes). D'autre part, Mme Sonia Rosat informe qu'une partie de l'enveloppe budgétaire allouée aux sports (natation, journées de ski 7^e et 8^e, journées découvertes, camp de ski 10^e année) a été dédiée aux expériences culturelles, dont les voyages d'étude.

Mme Anne-Isabelle Mottier se demande où se situe l'être humain, outre les questions de ski, de budget, de pédagogie... Elle estime qu'il est important pour les élèves de sortir davantage des salles de classe afin de s'aérer et d'être en mouvement tout en bénéficiant de la nature et de l'environnement de notre région. Et le sport en fait partie.

La parole n'est plus demandée.

C. Rapport CoGeFi : CONCLUSION

La CoGeFi qualifie le Budget communal 2020 de satisfaisant. C'est à l'unanimité que ses membres recommandent d'accepter le Préavis 19-2019 tel que présenté.

D. Discussion générale concernant le Budget 2020

M. Pierre-François Mottier félicite la Municipalité pour ce budget équilibré, alors que de nombreuses communes vaudoises n'y sont pas parvenues. Il félicite et remercie la CoGeFi pour son travail exceptionnel. Il encourage à soutenir unanimement ce budget.

M. Pierre-François Mottier fait part de ses inquiétudes générales au sujet du budget communal pour les années à venir : augmentation régulière de la masse salariale, honoraires importants (p.ex. garde-avalanche pour près de CHF 50'000), difficultés à entretenir le patrimoine communal.

Il estime par ailleurs qu'il faudra également débattre au Grand Conseil des coûts générés pour les Communes par diverses exigences cantonales.

Pour l'établissement du budget 2021, il émet le vœu que la Municipalité augmente les synergies intercommunales afin de diminuer la masse salariale (Service des travaux). Quant à la réflexion au sujet de la fusion des Communes, elle devrait à son avis aboutir à moyen terme et même à court terme. L'objectif est de maintenir des budgets équilibrés pour les années à venir et donc pour les générations futures.

La parole n'est plus demandée.

E. Vote de l'amendement

Néant.

F. Vote du Préavis

Le Préavis 19-2019 est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 19/2019 du 15 octobre 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'adopter le budget 2020 de la Commune de Château-d'Oex tel que présenté.

8. Préavis No 20 Demande de crédit pour le remplacement du char communal

Commission :

M. Yves Ansermet, 1^e membre - M. Sébastien Martin, Rapporteur
MM. Carlos Almeida, Jérôme Mottier, Nelson Vaillancourt

Délégation municipale :

Mme Nicole Schnegg
M. Roland Oguey - Chef du Service des travaux
M. Pierre-André Favre - Chauffeur du char

Rapport de Commission - séance du 19 novembre 2019

Lecture : **M. Sébastien Martin**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter le Préavis 20-2019 tel que présenté.

Discussion

Mme Céline Baux estime qu'il est nécessaire de changer ce char ; elle appuie le préavis et souligne le bon entretien de l'ancien char. Elle regrette le manque de précision du préavis (p.ex. pas de devis), qu'elle qualifie de chèque en blanc pour un montant de CHF 245'000. Des membres du Conseil communal, agricultrices et agriculteurs, connaissent ces véhicules et les coûts. Elles et ils auraient pu faire bénéficier la Commune de leurs connaissances.

Mme Nicole Schnegg, Municipale, souligne sa volonté d'être succincte dans ce préavis, de permettre à la Commission de faire son travail et de poser des questions. Elle donne à l'Assemblée les indications suivantes : les devis concernent les marques Aebi et Reform. Le

char actuel avait été acheté en 2011 pour un coût de CHF 278'000. Les deux véhicules ont été testés cet été et seront testés cet hiver, en charge. Equipement : pont basculant et grue, la lame et le réservoir de sel seront repris du véhicule actuel. Il s'agit d'un véhicule communal et non pas agricole : autre cabine, accessoires différents, autres normes de sécurité. Le prix final sera négocié au maximum en fonction du véhicule choisi, y c. coût de reprise. Le préavis n'est pas un chèque en blanc, il demande l'octroi d'un crédit pour acquérir un véhicule ; charge au Service des travaux et à la Municipalité de choisir le véhicule le plus adapté.

M. Alain Rossier se félicite de la diminution de l'usage des désherbants, ce qui implique davantage la balayeuse. Il demande si l'option d'acquérir une brosse particulière au désherbage pour le nouveau véhicule a été étudiée et, en cas contraire, de vérifier si cette option est possible car elle représenterait un meilleur rendement pour les employés du Service des travaux.

Mme Nicole Schnegg, Municipale, va étudier cette option.

La parole n'est plus demandée.

Vote du Préavis

Le Préavis 20-2019 est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 20/2019 du 8 octobre 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement du char communal.
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 245'000.00.
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 245'000.00 si nécessaire.
- D) **D'amortir** :
 - Le montant de CHF 245'000 par un prélèvement au fonds de réserve 9282.003 « Fonds de renouvellement de véhicules » de CHF 33'000.00.
 - L'investissement net de CHF 212'000.00 sur une période de 5 ans, à raison d'environ CHF 42'400.00 par an, la première fois au budget suivant l'acquisition du véhicule. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 5'300.00.

9. Propositions individuelles

M. Eric Grandjean, Syndic, au nom de la Municipalité, remercie le Conseil communal pour l'acceptation des deux préavis de cette séance et pour la bonne collaboration qui a prévalu durant toute l'année au sein des autorités communales.

Mme Céline Baux souhaite connaître la position de la Municipalité, propriétaire du bâtiment de la Landi, par rapport à la proposition de Mme Cosette Hämmerli formulée lors de la soirée des entreprises, organisée le 4 novembre dernier par PERET. Cette proposition visait à trouver des entreprises locales et des aides afin d'aménager la halle de la Landi pour en faciliter l'utilisation.

Mme Céline Baux émet le vœu concernant la rédaction du « décide » des Préavis municipaux : elle souhaite que seule la durée de l'amortissement soit indiquée. En effet, les calculs et les précisions liées aux intérêts et aux amortissements compliquent le dépôt d'amendements. Au Grand Conseil, seuls les montants et le nombre d'année de l'amortissement sont indiqués dans les projets de décrets.

M. François Jaquillard, Municipal, souligne que l'indication des charges pérennes et de l'amortissement engendrés par le montant du crédit sollicité est une obligation légale.

Mme Céline Baux remercie la Municipalité de se renseigner car cette information ne correspond pas aux informations qu'elle a reçues de la part de M. le Préfet.

M. François Jaquillard, Municipal, mentionne l'art. 14 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom, RS 175.31.1) : « Tout investissement fait l'objet d'un préavis au conseil général ou communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges d'exploitation qu'il entraîne. » Les intérêts passifs, notamment, font partie des charges d'exploitation.

M. Christian Daenzer, Municipal, informe qu'il a eu des contacts avec Mme Hämmerli à ce sujet. Ce local n'est pas conforme aux voies d'évacuation. Si un projet plus concret est proposé, il s'agira également de veiller au respect des normes ECA (Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels).

Mme Yvonne Wespi rapporte que la grosse gouille qui se forme lors de pluie devant le parking situé devant le numéro 85 de la Grand Rue est très gênante pour les piétons. Elle émet le vœu que cette gouille soit comblée.

Mme Yvonne Wespi a par ailleurs constaté que les transports publics pratiqueront des prix préférentiels pour se rendre aux Jeux olympiques de la jeunesse à Lausanne entre le 9 et le 22 janvier 2020. La population du Pays-d'Enhaut ne bénéficiera malheureusement pas de cette offre étant donné que notre région ne fait pas partie du réseau Mobilis (cf. www.mobilis-vaud.ch). Elle demande si à moyen terme il sera possible d'adhérer à ce réseau.

M. Eric Grandjean, Syndic, informe que les Syndics du Pays-d'Enhaut se sont posé la question au sujet du réseau Mobilis car plusieurs citoyens ont interpellé les Municipalités à ce sujet. D'après les informations dont il dispose, la ligne MOB étant une ligne touristique, cette adhésion aurait un coût élevé. Mandat a cependant été donné à M. Jean-Pierre-Neff, Syndic de Rossinière, d'organiser une rencontre à ce sujet avec la direction du MOB afin de clarifier les conditions, notamment financières, de cette adhésion. Sur cette base les Municipalités pourront se décider.

Mme Nicole Schnegg, Municipale, a pris note de la gouille. Elle verra si des mesures peuvent être prises.

M. Fred-Paulin Gétaz informe que les hôtes sont encouragés à se déplacer en transports publics (MOB ou TPF). D'autre part, une ligne directe sera établie entre Bulle et Château-d'Oex durant les week-ends, évitant ainsi le changement à Montbovon.

M. Maxime Lenoir, Président de la CoGeFi, propose que la CoGeFi traite la demande de Mme Céline Baux au sujet des éléments à préciser dans les « décide » des préavis municipaux. Concernant le bâtiment de L'Ours, il demande si le maintien de la mention « brasserie » est volontaire ou s'il ne serait pas judicieux de l'ôter étant donné qu'il ne s'agit

plus d'une brasserie. En outre, sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville, des lettres de l'enseigne lumineuse restent éteintes. Pour terminer, il suggère de procéder à la rénovation d'une belle enseigne, en fer forgé, comportant l'armoirie de la Commune, qui rouille à l'angle de ce même bâtiment.

M. Fred-Paulin Gétaz relève un problème d'écoulement d'eau depuis les gouttières lorsqu'il pleut, formant une zone verglacée dangereuse pour les piétons à hauteur de la Grand Rue 51 et 52.

Mme Yvonne Wespi rebondit au sujet des synergies intercommunales évoquées par M. Pierre-François Mottier lors de la discussion du Budget communal. Elle estime que la masse salariale est justifiée au vu du travail à réaliser. Dans le cadre des synergies intercommunales, qui peuvent prendre la forme d'une fusion, et dans le contexte de la prochaine législature qui s'annonce, elle suggère de se renseigner au sujet des mesures prises par les Communes fribourgeoises afin d'assurer les représentations à l'exécutif et au législatif étant donné l'apparent manque de motivation au sein de la population pour ce type d'engagement.

M. Eric Grandjean, Syndic, informe que les trois Municipalités *incorpore*, présidées par M. le Préfet Berdoz, se sont réunies une première fois pour traiter du postulat adopté lors du Conseil communal du 16 05 2019 demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut³. Suite à cette première séance, la Municipalité de Rougemont a souhaité se retirer de la réflexion. A voir par la suite si elle rejoint à nouveau les discussions. Une autre réunion a rassemblé les Municipalités de Château-d'Oex et de Rossinière. La réflexion se poursuit. Il est prévu qu'une réponse soit donnée au Conseil communal de Château-d'Oex le 19 mars 2020 avant une éventuelle poursuite de la démarche au niveau régional (1^e étape : préparation d'un préavis d'intention soumis aux législatifs communaux).

La parole n'est plus demandée.

M. le Président clôt la séance à 11h55 . Il remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur attention et pour la qualité des débats durant l'année écoulée. Il remercie chacune et chacun pour son engagement en faveur de la commune et de la communauté. Il leur souhaite une belle fin d'année et adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Prochain Conseil communal : jeudi 19 mars 2020

Le Président
Raymond Vuadens

La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch

³ http://www.chateaudoex-admin.ch/dl.php/fr/5cddb82f3f0e2/Postulat_Etude_fusion_des_Communes_R_Vuadens_et_consorts_Groupe_socialiste.pdf